



SHUTTERSTOCK

Près de 5 000 enseignants auraient introduit une demande de "rupture conventionnelle" depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ces profs qui claquent la porte de l'Éducation nationale

France Depuis un an, la loi a changé et les profs peuvent quitter plus facilement l'enseignement national. Succès garanti.

Laure de Charette
Correspondante en France

J'veux plus aller à l'école!" Cette phrase n'est pas le cri du cœur d'un enfant de CM1 (l'équivalent de la quatrième primaire), mais celui d'un enseignant, lancé sur un forum dédié. "J'avais des crises d'angoisse à l'idée d'aller à l'école", nous explique Tiphaine, 45 ans, professeure des écoles près de Chartres. "On nous traite de fainéants et de nantis, alors qu'on ne compte pas nos heures, on s'investit, pour certains, à 3 000 %, avec des conditions de travail parfois ahurissantes, une administration qui en demande toujours plus et donne toujours moins, des parents devenus consommateurs et non plus partenaires de l'école... Cela fait dix ans que je voulais partir!", lâche-t-elle, trop heureuse d'avoir enfin reçu un accord favorable à sa demande de rupture conventionnelle.

Comme elle, des centaines – des milliers? – d'enseignants ont demandé à partir par le biais de ce dispositif, entré en vigueur dans la fonction publique le 1^{er} janvier 2020 (il existe dans le privé depuis 2008) et permettant un départ moins périlleux que la démission, avec allocations de chômage et indemnité.

5 000 demandes en deux mois

Difficile de connaître le nombre précis de candidats au départ, le ministère de l'Éducation na-

tionale n'ayant pas souhaité nous le communiquer. Tout juste Olivier Dussopt, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, a-t-il reconnu en mars dans une interview au quotidien *Les Échos* que plus de 5 000 demandes avaient déjà été formulées en seulement deux mois, tous agents confondus.

Qui sont ces profs désireux de ranger leur cartable et pourquoi lâchent-ils le prétendu plus beau métier du monde? "Ce sont essentiellement des femmes de plus de 40 ans, professeures des écoles. Elles veulent non pas tant fuir les élèves ou les parents pénibles, mais sortir de la mécanique où il faut sans cesse râler pour obtenir gain de cause et où domine le sentiment d'être complètement déprécié par l'inspection, la hiérarchie et la société", explique Rémi Boyer, président-fondateur de l'association Aide aux profs. Une étude baptisée "Ni écoutés ni considérés", menée auprès de 22 000 enseignants du public et du privé et publiée en septembre, corrobore ce malaise, révélant que moins de 10 % d'entre eux se déclarent satisfaits de leur progression de carrière et de leur rémunération, 7 % disent pouvoir compter sur un soutien psychologique en cas de problème, 13 % font confiance à leurs supérieurs hiérarchiques et 6 % apprécient le fonctionnement du système éducatif français. "Le collège, j'aime bien, mais ça commence à craindre sévèrement du point de vue salaires, retraites, hiérarchie, élèves, parents, et avenir de la matière, confie un dénommé Sphinx sur le forum Neoprofs. Donc, puisque je n'ai aucune perspective de carrière ici, autant chercher un job qui ne sera pas forcément plus mal payé, mais avec

moins de copies et de mépris."

Antoine Laniray, secrétaire général du Sgen-CFDT de l'académie de Lyon, nuance ce tableau noir: "La rupture conventionnelle n'est pas que le symptôme d'un mal-être des enseignants au travail. C'est aussi une porte de sortie, avec un filet de sécurité, pour ceux qui, après quinze ans d'enseignement par exemple, commencent à tourner en rond et veulent partir avant d'entrer dans une période de souffrance." Ainsi, certains, comme Tiphaine, qui veut devenir webmaster, ont déjà un projet professionnel en tête. "La plupart des enseignants autorisés à partir se dirigent vers les métiers du soin à la personne – coach, sophrologue – et montent leur activité en indépendants", précise Rémi Boyer.

Reste que peu de demandes sont accordées. Ainsi, dans l'académie de Lyon, seuls 54 % des 151 dossiers déposés ont reçu un feu vert en 2020. "Dans les autres académies, on tourne plutôt autour

Peu de dossiers acceptés

de seulement 30 %", réagit Rémi Boyer, de l'association Aide aux profs, furieux que les ressources humaines invoquent la "nécessité de service" pour justifier un refus. Tiphaine, elle, n'a obtenu gain de cause qu'après treize mois de processus et de multiples recours gracieux, jusqu'à l'Élysée. "Il risque d'y avoir des déçus, car l'employeur public n'a aucune obligation d'accepter", avait prévenu le secrétaire d'État Olivier Dussopt. Face à la pénurie de maîtres et maîtresses, l'institution fait tout pour retenir ses ouailles. Peu importe qu'elles aient encore envie, ou non, d'aller à l'école...

"J'avais des crises d'angoisse à l'idée d'aller à l'école [...]. Cela fait dix ans que je voulais partir."

Tiphaine
Ancienne enseignante